

**LE PRÉFET DU VAL D'OISE**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

**PÔLE ENVIRONNEMENT ET INSTALLATIONS CLASSEES**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 31 juillet 2013, pris sur le fondement du Code de l'Environnement, une enquête publique d'une durée de quatre semaines est ouverte en mairies de **TAVERNY – BEAUCHAMP – BESSANCOURT - PIERRELAYE**, du **mercredi 18 septembre 2013 au samedi 19 octobre 2013 inclus**, en application du code de l'environnement, sur la demande présentée par la société **ALLIECO Environnement (M. MARIE)**, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter sur le territoire de la commune de **TAVERNY** – Zone d'activités économiques des Châtaigniers, rue des Entrepreneurs, **un centre de tri et de valorisation des déchets**, au titre notamment des rubriques ci-après :

- **Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715, 2719.**

Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 1 000 m<sup>3</sup> – (1280 m<sup>3</sup>)  
**N° 2716-1 = installation soumise à autorisation**

- **Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes.**

Puissance supérieure à 200 KW et inférieure ou égale à 550 KW - (360 KW).  
**N° 2515-1-b = installation soumise à enregistrement**

Le dossier, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables dans les mairies susmentionnées pendant l'enquête.

Monsieur Patrick PLEIGNET nommé commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Guy VANDENBULCKE désigné commissaire enquêteur suppléant, par ordonnance du tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 25 juillet 2013, sera chargé de réunir les observations présentées sur les registres d'enquête et de clore à l'expiration du délai ci-dessus indiqué. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de TAVERNY :

- **le mercredi 18 septembre 2013 de 14h00 à 17h00**
- **le samedi 28 septembre 2013 de 9h00 à 12h00**
- **le jeudi 3 octobre 2013 de 14h00 à 17h00**
- **le lundi 7 octobre 2013 de 14h00 à 17h00**
- **le samedi 19 octobre 2013 de 9h00 à 12h00**

Le Préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser l'autorisation demandée.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies susmentionnées et à la Direction départementale des territoires du Val-d'Oise – Service agriculture, forêt et environnement – Pôle environnement et installations classées, pour y être tenus à la disposition du public pendant un délai d'un an.